

Session octobre 2005

BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER

**ENVIRONNEMENT
ECONOMIQUE ,
JURIDIQUE ET SOCIAL
DE L'ENTREPRISE**

U.43

Corrigé

Coefficient : 2

Durée : 2 heures

PREMIÈRE PARTIE : CADRE JURIDIQUE

1.1 Classer les entreprises voisines selon des critères économiques et juridiques en complétant, par des croix, le document n°1

4 POINTS (0.25 par réponse)

Critères de classement des entreprises			TOUT SUCRE	EURL AUTO MOTO	CARTONNERIE SA BOLMONT	AU FOUR DU PAPE
Critères économiques	Selon l'activité principale exercée	Entreprise de biens	X		X	X
		Entreprise de services		X		
	Selon la taille	Petite entreprise	X	X		X
		Moyenne Entreprise				
		Grande entreprise			X	
	Selon le secteur de production	Secteur primaire				
		Secteur secondaire	X		X	X
		Secteur tertiaire		X		
	Critères juridiques	Selon le statut juridique	Entreprise individuelle	X		
Entreprise sociétaire				X	X	

Examen : Brevet Professionnel		Session octobre 2005	Corrigé
Spécialité BOULANGER		U 43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient 2	Page 1 sur 5	

1.2 Définir dans le document n°2 les caractéristiques des trois formes juridiques suivantes : EURL, SARL et SA :

6 points (0.5 par réponse)

	EURL	SARL	SA
Signification des sigles	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée	Société à responsabilité limitée	Société Anonyme
Nom et nombre de propriétaires	1 associé unique	De 2 à 50 associés	Au moins 7 actionnaires
Capital minimum	1€	1€	37 000 €
Nature de la responsabilité par rapport au capital	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Limitée aux apports

DEUXIEME PARTIE : DROIT SOCIAL

2.1 Citer l'obligation principale de chaque salarié en ce qui concerne les heures supplémentaires :

Le salarié ne peut pas refuser d'effectuer des heures supplémentaires liées aux nécessités de l'entreprise et ce dans la limite du contingent conventionnel. (1 pt)

2.2 Donner les caractéristiques du « contingent d'heures supplémentaires » :

C'est le nombre d'heures supplémentaires que le salarié peut effectuer dans l'année sans autorisation de l'Inspection du Travail. (1 pt)

2.3 Citer la durée légale hebdomadaire du travail :

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la durée légale est de 35 heures pour toutes les entreprises. (1 pt)

2.4 Rappeler le rôle d'une convention collective :

Elle complète la loi en prévoyant des dispositions plus favorables pour les salariés.(ou : adapte la loi à la profession). (1 pt)

Examen : Brevet Professionnel		Session octobre 2005	Corrigé
Spécialité BOULANGER		U 43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient 2	Page 2 sur 5	

2.5 Calculer le salaire brut de Mr MARTIN pour la dite semaine.
Donner le détail de vos calculs.

- Heures normales : 35 heures x 8,50 = 297,50
- Heures supplémentaires :
 - _majoration de 10% (de la 36^e à la 39^e) $8.50 \times 10\% = 0.85 + 8.50 = 9.35$
 $9.35 \times 4 = 37.40$
 - _majoration de 25% (de la 40^e à la 43^e) $8.50 \times 25\% = 2.125 + 8.50 = 10.63$
 $10.63 \times 4 = 42.52$
 - _majoration de 50% (la 44^e heure) $8.50 \times 50\% = 4.25 + 8.50 = 12.75$
- Total : 297,50 + 37.40 + 42.48 + 12.75 = 390,17(4 pts)

2.6 Formuler son droit à des repos compensateurs dans ce cas précis. Justifier votre réponse.

M. Martin n'a pas de repos compensateur car il n'a pas pu dépasser en début d'année civile, le contingent des heures supplémentaires qui ouvre droit au repos compensateur. (2 pts)

Examen : Brevet Professionnel		Session octobre 2005	Corrigé
Spécialité BOULANGER		U 43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient 2	Page 3 sur 5	

TROISIEME PARTIE : CADRE INSTITUTIONNEL

3.1 Citer les différentes collectivités territoriales :

Les communes, les départements, les régions. (3 pts)

3.2 Définir l'expression « personnalité morale ».

Le droit reconnaît à certains groupements comme les collectivités territoriales une existence juridique distincte des individus qui les constituent.(2 pts)

3.3 Aujourd'hui avec la décentralisation, certains types de contrôle de l'Etat sur les collectivités territoriales ont été atténués voire supprimés.

Citer les autres formes de contrôles de l'Etat sur les actions des collectivités territoriales.

- Octroi de subventions
- Contrôle de la légalité des actes par le préfet
- Contrôle des comptes par les chambres régionales des comptes.

(2 pts)

3.4 Indiquer quelle collectivité territoriale finance les établissements scolaires suivants :
3 points (0.5 par réponse)

Ecole maternelle	Commune
Ecole primaire	Commune
Centre de Formation d'apprentis	Région
Collège	Département
Lycée	Région
Centre de formation professionnelle	Région

Examen : Brevet Professionnel		Session octobre 2005	Corrigé
Spécialité BOULANGER		U 43 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
Temps alloué : 2 heures	Coefficient 2	Page 4 sur 5	